



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2023
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-cinquième session
Vienne, 3-21 juillet 2023

Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, y compris un rapport sur le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et les précis de jurisprudence

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Présence de la CNUDCI en ligne et dans les médias sociaux	3
A. Généralités	3
B. Site Web de la CNUDCI	3
C. Médias sociaux	6
D. Programme d'apprentissage en ligne	7
III. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI, précis de jurisprudence et autres outils de renforcement des capacités	9
A. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)	9
B. Précis de jurisprudence et autres outils de renforcement des capacités	13
C. Promotion de l'interprétation uniforme de la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, grâce à la collaboration de la CNUDCI avec les contributeurs du site Web www.newyorkconvention1958.org	13
IV. Autres activités de sensibilisation et de rayonnement	14
A. Communiqués de presse	14
B. Concours de plaidoiries en droit commercial international	14
1. Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis	14
2. Autres concours de plaidoiries	15



C.	Publications de la CNUDCI	17
D.	Contribution à des revues, rapports et autres documents ayant trait aux travaux de la CNUDCI	17
E.	Conférences d'information à Vienne	18
V.	Bibliothèque de droit de la CNUDCI	18
VI.	Activités à venir	19
VII.	Ressources et financement	20
A.	Généralités	20
B.	Fonctionnement du Registre sur la transparence	21
C.	Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI	21
D.	Fonds d'affectation spéciale pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI	22
VIII.	Programme de stages de la CNUDCI	23

I. Introduction

1. La présente note fournit des informations sur les activités du Secrétariat destinées à mieux faire connaître la CNUDCI, son mandat et ses textes (regroupées sous la désignation « activités non législatives »)¹, menées du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (la période considérée).
2. La présente note porte sur la sensibilisation à la CNUDCI et à ses activités grâce à la présence de la Commission en ligne et dans les médias sociaux, y compris son site Web, ainsi que sur d'autres activités de sensibilisation et de rayonnement, notamment des concours de plaidoirie en droit commercial international, et sur les faits nouveaux relatifs à la base de données du CLOUT et à son réseau, et elle expose les activités à venir pour la période sur laquelle portera la prochaine note, les questions budgétaires et les besoins en ressources, ainsi que le programme de stages de la CNUDCI.
3. La présente note complète donc les informations fournies dans les notes sur la coopération et l'assistance techniques (A/CN.9/1138), la présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique (A/CN.9/1137) et l'état des conventions et des lois types et le fonctionnement du Registre sur la transparence (A/CN.9/1136).

II. Présence de la CNUDCI en ligne et dans les médias sociaux

A. Généralités

4. La Commission lui ayant demandé, à sa cinquantième session, de faire preuve d'esprit d'initiative pour ce qui est de diffuser des informations concernant les textes de la CNUDCI², le Secrétariat a continué à élaborer et à mettre en œuvre des outils supplémentaires pour fournir des informations sur le mandat, les activités et les textes de la CNUDCI, y compris en intensifiant sa présence en ligne.
5. L'utilisation croissante des informations publiées dans les médias sociaux et des contenus en ligne produits par le Secrétariat atteste que, de façon générale, le rayonnement de la Commission s'étend et que les initiatives du Secrétariat à cet égard sont favorablement accueillies par les utilisateurs des instruments et des ressources de la CNUDCI.
6. Augmentant par ailleurs l'efficacité des prestations, l'approche en ligne réduit les déplacements, contribuant ainsi à la durabilité. Du point de vue du fond, elle permet au Secrétariat de consacrer plus de temps et de ressources à la préparation et à la conduite d'activités, notamment de renforcement ciblé des capacités, en présentiel, ce qui se traduit par une amélioration des résultats.

B. Site Web de la CNUDCI

7. Décliné dans les six langues officielles de l'Organisation, le site Web de la CNUDCI (uncitral.un.org) permet d'accéder au texte intégral des documents de la Commission et à d'autres contenus relatifs au travail de cette dernière (publications,

¹ Ces activités ont le même objectif général que les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat décrites dans la note à ce propos (A/CN.9/1138), mais s'adressent généralement à un large public et aux utilisateurs du site Web et des plateformes de médias sociaux de la CNUDCI, ou couvrent de multiples domaines et facettes du mandat et des activités de la CNUDCI.

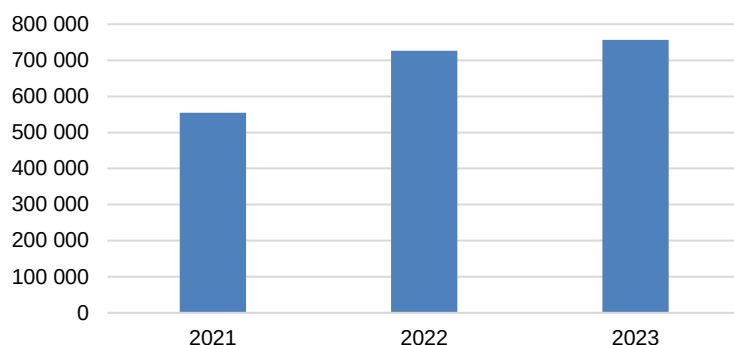
² La Commission a également fait observer que la diffusion d'informations concernant le droit commercial international figurait parmi ses fonctions et qu'elle était considérée comme un aspect permanent de ses travaux. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 17*, Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquantième session, 2017 (A/72/17), par. 435 et 436.

informations sur l'état des traités, communiqués de presse, événements et actualités). Conformément à la politique de l'Organisation en matière de diffusion des documents, les documents officiels sont accessibles, sous réserve de leur disponibilité, par le lien vers le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc).

8. Dans le cadre de sa collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, le Secrétariat a accès à un outil de collecte de statistiques pour le site Web de la CNUDCI. Des statistiques sont incluses pour les trois dernières années afin de montrer l'évolution dans le temps.

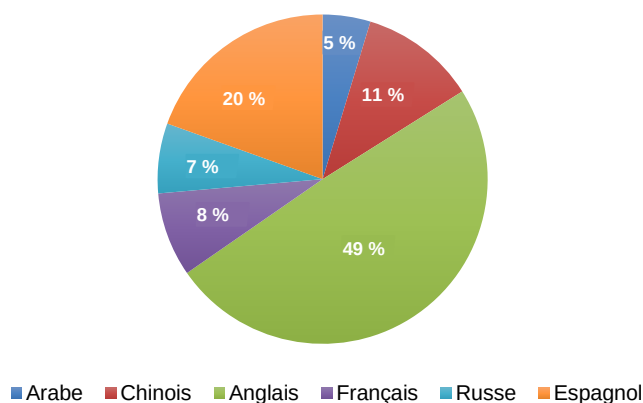
9. Le nombre de visiteurs du site Web continue d'augmenter d'année en année, passant de 554 463 visiteurs uniques en 2021 à 726 765 en 2022 et à 756 520 au cours de la période considérée³. Cette tendance est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Visiteurs du site Web, 2021-2023



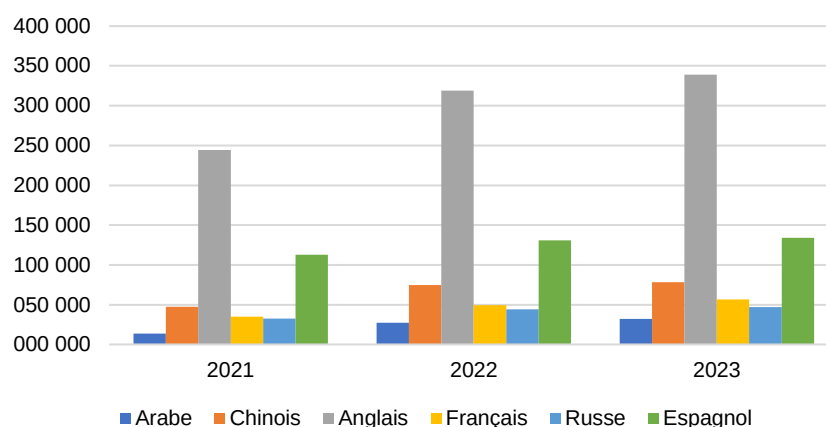
10. Quarante-neuf pour cent des visiteurs reçus durant la période considérée ont été dirigés vers des pages en anglais et 51 % vers des pages en arabe, chinois, espagnol, français et russe. Pour faciliter la compréhension, ces statistiques et une présentation des visiteurs par groupe régional sont reproduites dans le graphique ci-dessous.

Répartition des visiteurs du site Web par langue de l'ONU, 2023

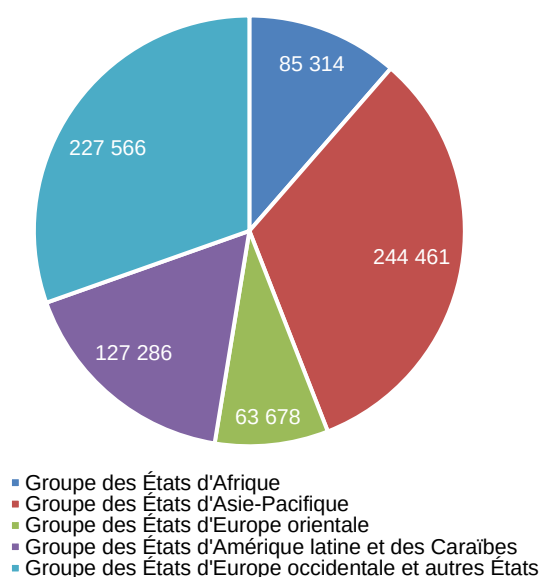


³ Ibid.

Répartition des visiteurs du site Web par langue de l'ONU, 2021-2023



Répartition régionale des visiteurs du site Web, 2023



11. Les statistiques montrent un intérêt notable pour les sources en des langues autres que l'anglais, ce qui renforce l'importance du site Web de la CNUDCI en tant que source d'information multilingue sur le droit commercial international. Certaines de ces statistiques peuvent rendre compte des nouveaux publics touchés grâce aux Journées de la CNUDCI tenues dans différentes régions⁴.

⁴ Sur les Journées de la CNUDCI, voir les rapports non officiels concernant cette série d'événements sur le site Web de la Commission, dans les documents de la cinquante-sixième session, et la note sur l'assistance et la coopération techniques (A/CN.9/1138, section II.C).

C. Médias sociaux⁵

12. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a publié et mis en ligne sur les médias sociaux et le site Web de la CNUDCI des contenus ayant pour but d'expliquer des questions de mise en œuvre, des problèmes courants d'interprétation et les orientations pratiques de la CNUDCI, à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des juges et des juristes⁶.

13. Le Secrétariat continue d'utiliser les médias sociaux où la CNUDCI est présente comme moyen de sensibilisation. Le nombre d'abonnés et de vues y a augmenté depuis le dernier cycle d'établissement des rapports.

14. La plateforme YouTube, en particulier, a été utilisée pour diffuser les enregistrements d'événements, d'activités et de travaux de la CNUDCI, notamment :

a) L'allocution liminaire à la cinquante-cinquième session de la Commission prononcée par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, M. Miguel de Serpa Soares ;

b) Une manifestation organisée en marge de la cinquante-cinquième session de la Commission, en juillet 2022, sur le thème « La CNUDCI et le droit du commerce numérique » ;

c) L'événement de lancement des Journées de la CNUDCI en Afrique ;

d) Un débat animé par la CNUDCI sur le thème « MPE débitrices et créanciers en difficulté : le régime d'insolvabilité simplifié est-il la solution ? » ;

e) Un webinaire en français sur le thème « La numérisation des documents commerciaux au Bénin et au Togo » ;

f) Le Forum de Tokyo 2022 sur le règlement des différends⁷.

15. Les enregistrements sont mis à disposition dans la langue d'origine des manifestations, et sont disponibles dans les six langues officielles lorsque des services d'interprétation ont été fournis.

16. Au cours de la période considérée, 78 nouvelles vidéos ont été publiées et visionnées 2 818 fois, des chiffres à peu près stables par rapport à la période précédente. Le nombre d'abonnés de la chaîne YouTube est passé de 1 115 à 1 618 au cours de la période considérée, soit une augmentation de 45 %. La première conférence de la série « CISG@40 Lectures on Transnational Commercial Law » (conférences sur le droit commercial transnational à l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) a été visionnée plus de 15 600 fois.

17. La CNUDCI dispose également de comptes sur LinkedIn, Facebook et Twitter. Il convient de noter ce qui suit :

a) Le compte LinkedIn de la CNUDCI réunit actuellement 44 724 abonnés, soit 9 724 de plus que le total établi lors de la précédente période considérée. Les publications sur cette plateforme suscitent régulièrement un intérêt important au sein de la communauté LinkedIn, qui se caractérise par son dynamisme.

Parmi les faits marquants de la période considérée, on citera un article sur le Précis de jurisprudence concernant la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (consulté près de 24 000 fois), un autre sur l'adhésion du Suriname à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences

⁵ uncitral.un.org. Pour une description récente du site Web et de la modernisation dont il a fait l'objet en 2018, voir le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1, par. 52 à 54).

⁶ Pour des informations générales sur l'élaboration de ces approches, voir le document intitulé « Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes » (A/CN.9/1033, par. 27).

⁷ www.youtube.com/channel/UCvbVLBJfD94n0H_oFpS7csA/.

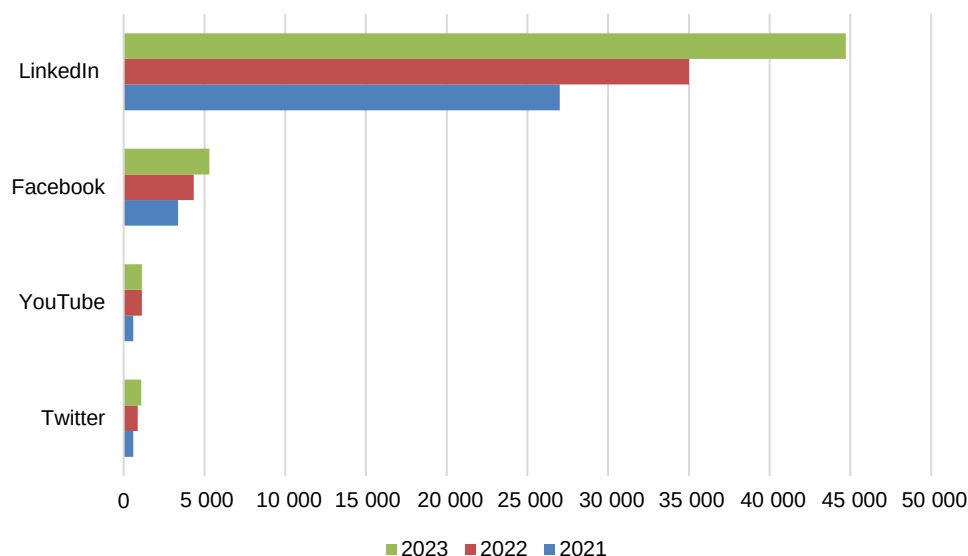
arbitrales étrangères (consulté près de 20 000 fois) et un autre sur l'ouverture de la soixante-seizième session du Groupe de travail II (consulté plus de 16 000 fois).

b) La Secrétaire de la CNUDCI a un compte Twitter, qui lui permet de diffuser des informations sur les manifestations et travaux de la Commission. Ce compte Twitter est suivi par 1 077 utilisateurs et fait l'objet de nombreux retweets.

c) Le compte Facebook de la CNUDCI est suivi par 5 313 personnes.

18. L'utilisation croissante des médias sociaux est illustrée dans le diagramme ci-dessous :

Statistiques sur les médias sociaux, 2021-2023



19. Ces divers médias sociaux sont accessibles depuis le site Web de la CNUDCI. Ils constituent un point de départ supplémentaire pour s'informer des travaux de la Commission et ont continué à susciter beaucoup d'intérêt. Le Secrétariat continuera d'étendre sa présence dans ces médias.

D. Programme d'apprentissage en ligne

20. Le programme d'apprentissage en ligne de la CNUDCI a été conçu comme un outil pour mieux faire connaître la Commission, son mandat et ses travaux à tous les publics, ainsi qu'à des fins de renforcement des capacités. Il répond notamment à divers objectifs :

a) Il est destiné aux futurs délégués de la CNUDCI, aux représentants des missions permanentes, aux fonctionnaires gouvernementaux et aux responsables politiques chargés de questions relevant de la CNUDCI, qui peuvent demander une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités de la part du Secrétariat ;

b) Il complète les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées par la CNUDCI, en permettant une discussion plus approfondie des sujets qui relèvent de la Commission et de ses textes entre les participants et les personnes conduisant ces activités ;

c) Il s'adresse aux personnes qui souhaitent découvrir le droit commercial international et les réalisations de la CNUDCI dans ce domaine, ou approfondir une compréhension générale du droit commercial international, notamment les étudiants en droit et les nouvelles générations de juristes.

21. Le programme s'inscrit donc pleinement dans le cadre de l'objectif du secrétariat en ce qui concerne les activités non législatives, à savoir expliquer les textes de la CNUDCI, leurs avantages et leur utilité à la fois aux personnes connaissant déjà la CNUDCI et ses activités, ainsi qu'à celles qui s'intéressent à la réforme du droit commercial dans un contexte plus large.

22. Le portail d'apprentissage en ligne⁸ de la CNUDCI s'est considérablement enrichi depuis le dernier rapport. Dans sa version anglaise, il donne désormais accès à quatre modules autogérés d'apprentissage en ligne, dont trois ont été ajoutés au cours de la période considérée. Ces modules s'intitulent respectivement :

a) « Présentation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international » (lancé en juillet 2021)⁹ ;

b) « Textes de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et les partenariats public-privé » (en ligne depuis le quatrième trimestre de 2022) ;

c) « UNCITRAL International Commercial Arbitration » (Le cadre de la CNUDCI en matière d'arbitrage commercial international) (en ligne depuis le quatrième trimestre de 2022) ; et

d) « Cadre de médiation de la CNUDCI » (en ligne depuis le premier trimestre de 2023).

23. Leur contenu a été élaboré en coopération avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹⁰ et avec le soutien financier et d'autres formes d'aide du Ministère chinois du commerce¹¹. Le Secrétariat tient à les remercier tous deux pour leur contribution à la mise en place du programme d'apprentissage en ligne de la CNUDCI.

24. Les modules d'apprentissage en ligne sont accessibles sur la page d'accueil du site Web de la CNUDCI et sur le campus numérique du Centre international de formation de l'OIT (www.ecampus.iticilo.org/login/index.php). Ce double accès permet au Secrétariat d'atteindre un public plus large, comme les collaborateurs techniques, les chercheurs et les praticiens s'intéressant de manière générale à la CNUDCI, et certains utilisateurs potentiels des textes de la CNUDCI qui pourraient autrement rester invisibles pour le Secrétariat. L'inscription aux cours et l'accès à leur contenu se font sur le campus numérique du Centre international de formation de l'OIT.

25. Le secrétariat a l'intention de proposer l'ensemble des modules d'apprentissage en ligne dans les six langues officielles de l'Organisation. Le manque de ressources impose d'externaliser la traduction et de trouver des donateurs potentiels à cette fin. Les traductions chinoises des modules mis en ligne durant la période considérée sont en cours de réalisation, grâce au partenariat avec le Ministère chinois du commerce, et devraient être disponibles d'ici à la fin de 2023¹².

⁸ <https://uncitral.un.org/fr/onlinecourses>.

⁹ Ce module se compose de trois parties : i) une introduction au droit commercial harmonisé, dans laquelle est expliquée sa pertinence pour le développement économique ; ii) l'origine, l'organisation et les méthodes de travail de la CNUDCI ; et iii) la contribution de la CNUDCI au développement durable. Chaque partie contient un glossaire, qui peut être mis à jour au besoin. Pour plus d'informations sur le premier module mis en ligne, voir A/CN.9/1059, section II.C, par. 11 à 14.

¹⁰ Sur le partenariat avec le Centre international de formation de l'OIT, voir A/CN.9/1138, section II.A.1, par. 18 g).

¹¹ Dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu le 7 août 2019 avec le Ministère chinois du commerce. Voir A/CN.9/1138, section II.A.1 (Partenariats formels avec des États et des gouvernements), par. 8 et 9 ; et s'agissant d'autres activités liées aux modules de formation en ligne prévues dans le cadre de ce mémorandum d'accord, *ibid.*, par. 10 et 11.

¹² Sur ce point, voir également A/CN.9/1138, par. 32 a).

26. Couronnées de succès, les trois séries de Journées de la CNUDCI ont continué de susciter un vif intérêt pour les modules d'apprentissage en ligne chez les jeunes, notamment les étudiants et les jeunes praticiens d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Afrique¹³.

27. Les statistiques ci-dessous montrent la portée du programme d'apprentissage en ligne de la CNUDCI depuis le lancement du premier module, en juillet 2021 :

<i>Modules d'apprentissage en ligne</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de certificats délivrés</i>
Présentation de la CNUDCI	6 098	1 918
Cadre de médiation de la CNUDCI	703	379
Cadre de la CNUDCI en matière d'arbitrage commercial international	384	117
Textes de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et les PPP	313	82
Total	7 098	2 496

III. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI, précis de jurisprudence et autres outils de renforcement des capacités

A. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)

Statut et décisions présentées

28. Le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT) est une base de données de décisions judiciaires et de sentences arbitrales rendues dans le monde entier dans le domaine du droit commercial international et se rapportant aux textes de la Commission. Cette base de données a été créée en 1998 à la demande de cette dernière, afin de faciliter l'interprétation et l'application uniformes des textes de la CNUDCI sur les territoires relevant de la compétence des États Membres. Elle est tenue par le Secrétariat, qui s'appuie principalement sur les contributions des correspondants nationaux désignés par les États Membres pour faire partie du Réseau CLOUT. Le secrétariat reçoit les sommaires des décisions et les examine avant de les publier dans les numéros du Recueil de jurisprudence, en tant que documents officiels de l'ONU. Les numéros du Recueil sont traduits dans les six langues officielles de l'Organisation et intégrés à la base de données du CLOUT, que tout le monde peut consulter gratuitement¹⁴.

29. Depuis 1998, le Secrétariat a publié 221 numéros, qui rendent compte de 2 021 décisions rendues dans 78 pays et territoires et se rapportant à 14 instruments de la CNUDCI¹⁵.

30. Les textes les plus souvent mentionnés dans les décisions présentées dans la base de données du CLOUT demeurent, dans l'ordre décroissant :

a) La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 (CVIM) (985 décisions) ;

¹³ Sur les éditions 2022 des Journées de la CNUDCI, dont la session inaugurale sur le continent africain, voir A/CN.9/1138, section II.C, et les trois rapports non officiels du secrétariat de la CNUDCI sur les Journées de la CNUDCI qui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission, dans les documents de la cinquante-sixième session.

¹⁴ Site Web de la base de données du CLOUT : <https://www.uncitral.org/clout/>.

¹⁵ La liste complète de ces instruments est consultable sur le site Web de la base de données du CLOUT.

b) La Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (523 décisions) ;

c) La Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères de 1958 (Convention de New York) (297 décisions) ; et

d) La Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (168 décisions).

31. Sept numéros du Recueil de jurisprudence ont été publiés au cours de la période considérée, rendant compte au total de 71 décisions rendues dans 26 pays et territoires, selon la répartition suivante :

<i>Région</i>	<i>Nombre de décisions</i>	<i>%</i>
États d'Afrique	7	10
États d'Asie et du Pacifique	11	15
États d'Europe orientale	8	11
États d'Amérique latine et des Caraïbes	21	30
États d'Europe occidentale et autres États	24	34
Total	71	100

Rajeunissement

32. Comme suite à la demande faite par la Commission à sa cinquante-deuxième session, en 2019¹⁶, le Secrétariat avait déjà rendu compte des activités qu'il avait entreprises pour rajeunir la base de données du CLOUT et le réseau associé. Ces activités se sont poursuivies au cours de la période considérée. Elles ont notamment été examinées en détail à la première réunion du Réseau CLOUT depuis le lancement du projet de rajeunissement, qui s'est tenue le 31 mars, à Vienne et en ligne¹⁷.

33. Ces activités consistaient notamment à :

a) Mobiliser les membres du Réseau CLOUT en organisant des réunions ad hoc en plus des réunions biennales ordinaires ;

b) Prendre contact avec les nouveaux contributeurs et les contributeurs potentiels et leur prodiguer des conseils personnalisés sur la meilleure façon de contribuer à la base de données ;

c) Élargir la participation au Réseau CLOUT aux contributeurs volontaires, en plus des correspondants nationaux désignés par les États Membres ;

d) Prendre contact avec les contributeurs et contributeurs potentiels des régions encore sous-représentées dans la base de données du CLOUT ;

e) Publier les deux premiers numéros d'un bulletin d'information trimestriel du Réseau CLOUT¹⁸ ;

f) Annoncer sur les plateformes de médias sociaux la publication de nouveaux numéros du Recueil de jurisprudence, en citant les collaborateurs ;

g) Créer un logo pour le Réseau CLOUT afin d'améliorer la représentation visuelle de celui-ci et établir une politique pour son utilisation ; et

h) Ajouter deux pages au site Web de la CNUDCI pour présenter respectivement le système CLOUT et le Réseau CLOUT¹⁹.

¹⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 17 (A/74/17), par. 247.

¹⁷ Sur cette réunion, voir par. 38 et note de bas de page 24 ci-dessous.

¹⁸ Premier numéro : octobre 2022 ; deuxième numéro : janvier 2023.

¹⁹ https://uncitral.un.org/fr/case_law et <https://uncitral.un.org/fr/cloutnetwork>.

34. Grâce à ces efforts, des décisions provenant du Costa Rica, d'Arabie Saoudite, des Bahamas et d'Arménie ont été ajoutées pour la première fois à la base de données du CLOUT.

35. Le Secrétariat a également mené des efforts pour obtenir des États Membres qu'ils désignent de nouveaux correspondants nationaux du CLOUT et membres du Comité d'orientation du CLOUT pour la période allant de juin 2022 à mai 2027²⁰. Au 31 mars 2023, il avait reçu 126 désignations de correspondants nationaux de la part de 53 États Membres²¹. Il a également le plaisir de confirmer que le Comité d'orientation du CLOUT comprend désormais 13 correspondants nationaux²². Il continue d'œuvrer à la désignation de correspondants nationaux supplémentaires, y compris de la part de pays actuellement sous-représentés dans le système CLOUT²³.

36. La recherche de potentiels partenaires institutionnels du CLOUT et la prise de contact avec eux ont également progressé. Outre les relations de longue date avec divers organismes et organisations œuvrant dans le domaine du droit commercial international, le Secrétariat a le plaisir d'annoncer la signature de deux partenariats institutionnels pour le CLOUT avec, respectivement, la base de données en ligne sur la CVIM de l'Université de Bâle (septembre 2022) et le Département de la gouvernance mondiale de l'Institut de technologie de Beijing (mars 2023).

Aspects techniques

37. Un aspect important de la stratégie de rajeunissement du Recueil de jurisprudence consiste à améliorer sa diffusion électronique ou la structure et les fonctionnalités actuelles de la base de données en ligne, en s'attachant à offrir une plus grande facilité de consultation.

38. Comme évoqué avec les participants à la réunion du Réseau CLOUT, tenue le 31 mars 2023 à Vienne et en ligne²⁴ avec la participation de membres du Comité d'orientation du CLOUT, le Secrétariat envisage les solutions suivantes, sous réserve des ressources disponibles :

a) Mise à niveau de la base de données du CLOUT vers un système actualisé s'inspirant des bases de données récemment créées par le Service de la technologie de l'information ou le Bureau de l'informatique et des communications²⁵.

Cette solution, si elle permet au secrétariat de garder le contrôle total de la base de données, aurait un coût, correspondant à la fois à la conception du nouveau logiciel de base de données consultable et aux frais annuels de maintenance qui ne sont pas actuellement inscrits au budget. L'investissement dans une mise à niveau permettrait de réduire ces frais de maintenance.

b) Outre la mise à niveau susmentionnée de la base de données du CLOUT, le secrétariat envisage de mettre en place un mécanisme permettant de partager les données du CLOUT avec des tiers prestataires de services juridiques.

²⁰ La Commission a décidé d'établir le Comité d'orientation à sa cinquante-deuxième session, en 2019 (voir A/74/17, par. 243 et 244).

²¹ La liste des correspondants nationaux pour le mandat précédent, qui s'est achevé en juin 2022, comprenait 110 noms désignés par 45 États Membres.

²² Les États Membres représentés au Comité d'orientation du CLOUT sont l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Autriche, le Bélarus, l'Inde, l'Indonésie, Israël, Maurice, le Panama, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande et la Türkiye.

²³ La liste des membres du Réseau CLOUT comprend en outre 13 contributeurs volontaires actifs au 31 mars 2023.

²⁴ Tenue en marge du trentième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, la réunion annuelle du Réseau CLOUT s'est avérée l'une des plus fructueuses de ces dernières années.

²⁵ La base de données sur la jurisprudence du portail SHERLOC, sur le site Web de l'ONUDC, en est un exemple. Voir <https://sherloc.unodc.org/cld/fr/v3/sherloc/cldb/index.html>.

Le secrétariat conserverait le contrôle de la base de données et de son contenu, mais partagerait les données avec ces tiers afin de maximiser, par l'intermédiaire de leurs plateformes, l'accessibilité, la disponibilité et la facilité de consultation des informations contenues dans le Recueil de jurisprudence. Ainsi, en plus de pouvoir y accéder depuis la base de données du CLOUT, les utilisateurs trouveraient ces informations dans les bases de données juridiques qu'ils utilisent déjà régulièrement, ce qui élargirait considérablement la portée du CLOUT.

Tirant parti des interfaces utilisateur des prestataires de services juridiques, cette solution permettrait de maximiser l'accessibilité, la disponibilité et la facilité de consultation des informations contenues dans le Recueil de jurisprudence en ne pesant que très peu sur le budget et les ressources humaines.

Le partage des données doit se faire de manière non exclusive et selon des règles préétablies qui favorisent le multilinguisme et l'accès des utilisateurs des pays en développement. Dans tous les cas, l'accès aux informations du Recueil de jurisprudence sur des plateformes tierces devrait être gratuit pour l'utilisateur, et le Secrétariat conservera le contrôle exclusif des données du CLOUT. En outre, le tiers devrait prendre en charge tous les coûts liés au transfert des données.

39. À la prochaine session de la Commission, le Secrétariat lui rendra compte oralement des options possibles.

Points à retenir et demandes faites à la Commission

40. En ce qui concerne le système CLOUT, ses membres et son Comité d'orientation, ainsi que le rajeunissement de la base de données et du Réseau CLOUT, la Commission voudra peut-être :

- a) Remercier les États Membres qui ont désigné un correspondant national du CLOUT et, le cas échéant, un membre du Comité d'orientation du CLOUT pour la période allant de juin 2022 à mai 2027 ;
- b) Demander aux États Membres qui n'ont pas encore désigné de correspondant national pour le système CLOUT de le faire dans les meilleurs délais ;
- c) Demander à tous les États Membres qui ont désigné des correspondants nationaux de leur faciliter la tâche et de continuer de les inviter à soumettre régulièrement au Secrétariat des décisions pour alimenter la base de données du CLOUT ;
- d) Prendre note des progrès accomplis par le Secrétariat s'agissant de rajeunir le système CLOUT, son réseau et sa base de données et d'en accroître la diffusion et la visibilité ;
- e) Inviter le Secrétariat à continuer d'œuvrer en ce sens et à la tenir informée des résultats ;
- f) Inviter le Secrétariat à poursuivre le rajeunissement technique en tenant compte des paramètres énoncés au paragraphe 38 ci-dessus sur les solutions envisagées pour rajeunir et améliorer, sur le plan technique, la base de données du CLOUT et en partager le contenu, lorsqu'il y a lieu, avec les partenaires intéressés.

B. Précis de jurisprudence et autres outils de renforcement des capacités

41. Le Secrétariat établit actuellement une nouvelle édition du Précis de jurisprudence concernant la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international publié en 2012 et fera rapport à la Commission sur les progrès accomplis à sa cinquante-septième session, en 2024²⁶.

42. La mise à jour de la publication intitulée « La Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : le point de vue du juge » a été achevée vers la fin de 2022, la Commission ayant approuvé le texte révisé à sa cinquante-cinquième session, la même année. Une version préliminaire en anglais est disponible sur le site Web de la CNUDCI²⁷. Les autres versions linguistiques du texte seront publiées en ligne au fur et à mesure de leur achèvement.

43. Le Précis de jurisprudence concernant la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale est utilisé dans toutes les activités de coopération et d'assistance techniques afin que le public ait connaissance des indications utiles qu'il fournit dans les six langues officielles de l'Organisation²⁸.

C. Promotion de l'interprétation uniforme de la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, grâce à la collaboration de la CNUDCI avec les contributeurs du site Web www.newyorkconvention1958.org

44. En 2016, avec l'assistance d'experts de l'arbitrage, le secrétariat de la CNUDCI a publié un guide sur la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York)²⁹. Comme indiqué dans la préface du Guide, un site Web consacré à la Convention de New York, www.newyorkconvention1958.org, a été créé avec l'appui de la CNUDCI, afin de mettre à la disposition du public les informations recueillies lors de l'élaboration du Guide (« site Web de la Convention de New York » et « plateforme en ligne consacrée au Guide sur la Convention »)³⁰.

45. Le site Web de la Convention de New York a continué de se développer en tant que plateforme en ligne rassemblant les publications, la jurisprudence et autres informations relatives à la Convention de New York, y compris les propres initiatives de la CNUDCI dans ce domaine.

46. Grâce aux efforts constants de ses contributeurs, le site Web met aujourd'hui à la disposition du public des informations provenant de 70 pays, notamment plus de 3 900 décisions relevant tant du droit romano-germanique que de la *common law*. Ces derniers mois, de nouveaux pays ont été ajoutés au site Web, dont les Seychelles et

²⁶ Précis de jurisprudence disponible à l'adresse

<https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/mal-digest-2012-e.pdf>. Pour plus de détails sur les précis de jurisprudence, voir A/CN.9/1017, par. 30 à 32 et la page dédiée du site Web de la Commission, à l'adresse https://uncitral.un.org/fr/case_law/digests.

²⁷ Voir https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/mlcbi_judicial_perspective_2021_advance_copy.pdf.

²⁸ Le Précis de jurisprudence concernant la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale est disponible à l'adresse https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/fr/20-06294_f_uncitral_mlcbi_digest_ebook.pdf.

²⁹ « Guide du secrétariat de la CNUDCI sur la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) », disponible sur le site Web de la CNUDCI à l'adresse https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/fr/2016_guide_on_the_convention.pdf.

³⁰ Pour étendre la comparaison, voir la note précédente (A/CN.9/1100), dont le paragraphe 38 indiquait le nombre suivant de visiteurs uniques pour 2020 : 372 375.

Chypre. Pour chacun d'eux, le site Web fournit des liens directs vers des bases de données juridiques nationales accessibles à tous les utilisateurs.

47. Plus précisément, à la date de la présente note, la base de données du site Web de la Convention de New York contenait des notes d'information concises sur 60 États contractants, 3 904 décisions en langue originale, 132 traductions en langue anglaise, 1 148 sommaires, les travaux préparatoires de la Convention de New York ainsi qu'une bibliographie qui constitue le répertoire le plus complet des publications se rapportant à l'application et à l'interprétation de ce texte. Elle répertorie en effet plus d'un millier d'ouvrages et d'articles de plus de 83 pays dans 12 langues différentes ; plus de 230 d'entre eux sont directement accessibles grâce à des hyperliens.

48. Le corpus de jurisprudence est en cours d'actualisation et contiendra bientôt plus de 4 000 décisions. La plateforme en ligne consacrée au Guide sur la Convention continue ainsi de se développer avec l'ajout d'un grand nombre de nouvelles décisions publiées sur des aspects de plus en plus variés de l'application de la Convention.

49. Comme les années précédentes, une coordination étroite a été maintenue entre le site Web et le CLOUT. Plusieurs affaires concernant l'application de la Convention de New York ont été publiées dans les deux systèmes, ce qui a permis de les diffuser dans les six langues officielles de l'ONU en cas de publication dans le CLOUT. Par exemple, le numéro 216 du Recueil, publié en mai 2022, contenait des décisions présentées initialement sur le site Web de la Convention de New York.

IV. Autres activités de sensibilisation et de rayonnement

A. Communiqués de presse³¹

50. Le Secrétariat a publié 19 communiqués de presse pendant la période considérée, à l'occasion de formalités conventionnelles concernant les textes de la CNUDCI, lorsqu'il était informé de l'adoption d'une loi type de la CNUDCI ou d'un autre texte, ou pour communiquer d'autres informations revêtant une importance particulière et concernant directement la CNUDCI. La Commission souhaitera peut-être réitérer la demande qu'elle adresse régulièrement aux États de bien vouloir informer le Secrétariat lorsqu'ils adoptent une législation incorporant une loi type ou tout autre texte de la CNUDCI.

B. Concours de plaidoiries en droit commercial international

1. Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis

51. Le Secrétariat a appuyé l'organisation du trentième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Concours Willem C. Vis). Les épreuves de plaidoirie ont eu lieu à Vienne du 31 mars au 6 avril 2023³². Elles ont été remportées par l'équipe de l'Université de Vienne. Comme les années précédentes, le concours était coparrainé par la Commission. Les questions juridiques soumises aux équipes participant à cette édition du concours portaient, comme toujours, sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

52. Au total, 396 équipes ont soumis des mémoires et 373 équipes, soit plus de 2 400 étudiants, 1 150 arbitres et 1 200 entraîneurs de 88 pays, ont participé aux audiences du Concours Willem C. Vis à Vienne. La proportion de femmes parmi les étudiants participant au concours dépassait 50 %, ce qui constitue un vaste vivier de

³¹ Pour une présentation de la politique du Secrétariat en matière de communiqués de presse, voir le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1, par. 64 et 65).

³² Bien que les audiences se déroulent en dehors de la période considérée, la participation du Secrétariat aux préparatifs du concours s'étend de l'automne de l'année précédente jusqu'aux dates des épreuves. Le Secrétariat regroupe donc toutes les activités liées au concours pour en rendre compte.

femmes talentueuses destinées à devenir avocates ou arbitres. Le concours répond ainsi à la nécessité de promouvoir la diversité culturelle et la diversité de genre pour accroître la crédibilité de l'arbitrage international en général et en faciliter l'acceptation. Après trois années d'audiences virtuelles, davantage d'arbitres et autant d'équipes que lors du dernier concours tenu en présentiel, en 2019, ont participé.

53. Le vingtième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est), compétition sœur du Concours Willem C. Vis, s'est déroulé entièrement en présentiel à Hong Kong (Chine) du 19 au 26 mars 2023, avec 111 équipes en compétition. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Institut royal de Colombo, qui participait pour la première fois.

2. Autres concours de plaidoiries

Concours de règlement consensuel des litiges de l'International Bar Association et du Centre international d'arbitrage de Vienne

54. Du 16 au 20 juillet 2022, l'International Bar Association et le Centre international d'arbitrage de Vienne ont organisé la septième édition du concours de médiation et de négociation. Pour la deuxième fois, le concours s'est tenu en ligne.

55. Le concours de médiation et de négociation est basé sur le problème élaboré pour le Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis. Son objectif est de faire mieux connaître et comprendre le large éventail d'outils alternatifs de règlement des litiges, en particulier dans le domaine de la médiation et de la négociation. En 2022, le concours a réuni près de 60 étudiants de 17 universités (d'Asie, d'Amérique, d'Australie et d'Europe) répartis en 20 équipes. Les équipes ont été évaluées et ont reçu des appréciations de la part d'une centaine d'experts internationaux, qui ont également profité de l'événement pour discuter entre pairs des évolutions concernant les modes alternatifs de règlement des litiges.

Concours d'arbitrage commercial international de Madrid – XV Competición Internacional de Arbitraje y Derecho Mercantil

56. L'Université Carlos III de Madrid a organisé le quinzième concours d'arbitrage commercial international, dont les plaidoiries se sont tenues à Madrid du 17 au 21 avril 2023. L'événement était une fois encore coparrainé par la Commission. Les questions juridiques soumises aux équipes portaient sur une vente internationale de marchandises à laquelle s'appliquaient la Convention des Nations Unies sur les ventes, la Convention de New York, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI. Au total, 25 équipes provenant de neuf pays ont participé au concours, qui s'est déroulé en espagnol. L'épreuve de plaidoirie a été remportée par l'Université Complutense de Madrid.

Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort

57. La quatorzième édition du concours d'arbitrage d'investissement de Francfort s'est déroulée virtuellement du 28 février au 4 mars 2022. Cent trois équipes ont participé aux audiences préliminaires et aux épreuves nationales, qui ont permis à 37 équipes de 20 pays de participer aux plaidoiries. Le concours a été remporté par l'équipe de la Singapore Management University.

Dixième concours d'arbitrage international d'investissement

58. Le dixième concours d'arbitrage international d'investissement, coorganisé par la faculté de droit de l'American University (AUWCL – American University Washington College of Law), le Groupe de recherche sur les contrats internationaux et le règlement des différends (CYRCI – Línea de Investigación en Contratación y Resolución de Controversias Internacionales) et l'Universidad Externado de Colombia, et coparrainé par la Commission, a porté notamment sur le Règlement sur la transparence. Il a eu lieu en ligne du 27 au 31 mars 2023, avec des équipes

provenant de 22 universités de neuf pays d'Amérique latine et d'Europe. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Université Piura du Pérou.

Concours d'arbitrage international d'investissement

59. Le concours d'arbitrage international d'investissement « Competencia Internacional de Arbitraje Comercial » est un événement annuel organisé par l'Université de Buenos Aires en Argentine et l'Université de Rosario en Colombie. La Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage (2006) était au programme de l'édition 2022 du concours. Les audiences se sont déroulées du 21 septembre au 3 octobre 2022 et ont été accueillies par la faculté de droit de l'Universidad Panamericana, à Guadalajara (Mexique). Quarante-six équipes, soit 401 étudiants, de 10 pays d'Amérique latine et d'Europe ont participé à cette édition. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Universidad Panamericana du Mexique.

Concours d'arbitrage international d'investissement étranger direct

60. L'édition 2022 du concours d'arbitrage international d'investissement étranger direct, organisée par le Center for International Legal Studies (CILS), s'est déroulée virtuellement du 28 au 30 octobre 2022 et en présentiel au King's College, à Londres, du 3 au 6 novembre 2022. Les questions juridiques soumises aux équipes portaient sur la perte d'un investissement dans des cultures de cannabis en raison d'un conflit civil dans l'État abritant les cultures.

61. Au total, 133 équipes du monde entier ont participé, dont 72 se sont qualifiées pour les épreuves mondiales. Plus précisément, 28 équipes ont participé à la phase de groupe virtuelle et 42 à la phase de groupe en présentiel. Le meilleur score (calculé sur la base du total des quatre notes orales obtenues par chaque équipe lors de la phase de groupe, combiné aux notes des mémoires du demandeur et du défendeur) a été attribué à l'Universitas Indonesia. Les épreuves orales ont été remportées par l'équipe de l'Université de Varsovie.

Quatrième concours annuel de plaidoiries en arabe

62. Le concours de plaidoiries en arabe du Centre saoudien d'arbitrage commercial, organisé en collaboration avec la CNUDCI et le Commercial Law Development Program du Département du commerce des États-Unis (CLDP), a rassemblé 110 équipes représentant 88 universités de 20 pays, du 13 au 18 mai 2023. Les questions juridiques soumises aux équipes portaient sur une vente internationale de marchandises à laquelle s'appliquaient la Convention des Nations Unies sur les ventes et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage. Le concours a eu lieu en ligne, en arabe.

Concours de plaidoiries Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale

63. Le concours de plaidoiries en matière d'insolvabilité, également appelé concours Ian Fletcher, s'est tenu en 2023, et les épreuves orales finales sur lesquelles il s'est conclu se sont déroulées en ligne du 18 au 26 février. Vingt-sept équipes ont participé. Le concours a été remporté par l'équipe de la University College London. Ce concours donne aux étudiants l'occasion de se familiariser avec les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité.

C. Publications de la CNUDCI³³

64. Les publications suivantes ont été diffusées, principalement sous forme électronique, au cours de la période considérée :

- a) Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité à l'intention des micro- et petites entreprises (également publié sous le titre « Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité. Cinquième partie : Guide législatif sur le droit de l'insolvabilité à l'intention des micro- et petites entreprises ») ;
- b) Guide législatif de la CNUDCI sur les entreprises à responsabilité limitée ;
- c) Convention des Nations Unies sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires, avec la note explicative y relative ; et
- d) Loi type de la CNUDCI sur l'utilisation et la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance³⁴.

D. Contribution à des revues, rapports et autres documents ayant trait aux travaux de la CNUDCI

65. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a contribué aux écrits suivants ayant trait aux travaux de la CNUDCI :

- a) Sur les travaux de la CNUDCI, une contribution à l'ouvrage « Convergence and divergence of private law in Asia » (Convergence et divergence du droit privé en Asie), intitulée « Uniform law and the production and circulation of legal models » (Le droit uniforme et la production et la diffusion des modèles juridiques) ;
- b) Sur le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité à l'intention des micro- et petites entreprises, un article intitulé « The UNCITRAL Legislative Guide on Insolvency Law for Micro- and Small Enterprises – a simplified insolvency regime » (Le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité à l'intention des micro- et petites entreprises – un régime d'insolvabilité simplifié), pour le International Insolvency and Restructuring Report 2022/23 ;
- c) Une contribution, dans le cadre du projet « Asian Principles of Business Restructuring » (Principes asiatiques de restructuration des entreprises), à une publication intitulée « Guide on Conducting an Out-of-Court Workout in Asia » (Guide pour la conduite de procédures de restructuration extrajudiciaires en Asie), élaborée conjointement par l'Asian Business Law Institute et l'International Insolvency Institute ;
- d) Une contribution à l'évaluation du redressement d'entreprises de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'insolvabilité internationale et au régime d'insolvabilité simplifié, par des ajouts à la version originale de 2020 destinés à aligner son contenu sur les normes de la CNUDCI³⁵ ;

³³ Pour en savoir plus sur les publications du Secrétariat, notamment les textes et l'*Annuaire* de la CNUDCI, voir la note du Secrétariat sur la coopération et l'assistance techniques (A/CN.9/980/Rev.1, par. 61 et 63).

³⁴ S'agissant des points c) et d), voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 17* (A/77/17), annexes I et II.

³⁵ L'évaluation du redressement d'entreprises de la BERD est une évaluation des outils de redressement d'entreprises dans les 38 économies émergentes où la BERD est active. Son objectif est d'aider les gouvernements et les législateurs à déterminer dans quels domaines des réformes juridiques à long terme sont nécessaires pour encourager l'utilisation des outils de l'insolvabilité au service du redressement des entreprises et de la continuité de leurs activités. Voir www.ebrd-restructuring.com/.

e) Sur les travaux du Groupe de travail II (Règlement des différends), un article intitulé « Comprehensive international mediation framework with three newly adopted texts by UNCITRAL » (Un cadre de médiation internationale complet grâce à l'adoption de trois nouveaux textes par la CNUDCI), pour l'Annuaire autrichien de l'arbitrage international, 2022 ;

f) Sur les textes de la CNUDCI relatifs au commerce électronique, une publication conjointe avec l'Organisation mondiale du commerce et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) intitulée « Boîte à outils pour le commerce transfrontières sans papier »³⁶ ;

g) Sur les travaux du Groupe de travail IV (Commerce électronique), une contribution à la publication conjointe du Forum économique mondial et de l'Organisation mondiale du commerce intitulée « Les promesses des technologies au service du commerce : Politiques visant à tirer parti de la numérisation du commerce » ;

h) Sur les travaux du Groupe de travail IV (Commerce électronique), une contribution à l'ouvrage « Major legal trends in the digital economy: the approach of the EU, the US and China » (Grandes tendances juridiques en matière d'économie numérique : l'approche de l'Union européenne, des États-Unis et de la Chine), intitulée « UNCITRAL's response to current challenges posed by the new technologies and the pandemic » (Ce que fait la CNUDCI face aux défis actuels posés par les nouvelles technologies et la pandémie) ;

i) Sur les travaux du Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité), un article intitulé « The current work by UNCITRAL in the area of insolvency law » (Les travaux actuels de la CNUDCI dans le domaine du droit de l'insolvabilité) pour le International Insolvency and Restructuring Report 2022/23 ; et

j) Sur la session de la Commission, un article intitulé « News from the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL): the work of the fifty-fifth Commission session » (Actualités de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) : les travaux de la cinquante-cinquième session de la Commission), à paraître dans Uniform Law Review, numéro 1, 2023.

E. Conférences d'information à Vienne

66. Le secrétariat organise à la demande, sur site, des conférences sur les travaux de la CNUDCI à l'intention d'étudiants et d'universitaires, de membres du barreau et de fonctionnaires, y compris de juges. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, aucune conférence de ce type n'a été proposée au cours des deux derniers cycles d'établissement des rapports. Lors du présent cycle, le secrétariat a proposé cinq conférences à 110 étudiants au total. Pour les personnes qui souhaitent en savoir plus sur les travaux de la Commission mais ne peuvent pas se rendre au Centre international de Vienne, il existe désormais des cours en ligne³⁷.

V. Bibliothèque de droit de la CNUDCI³⁸

67. Au cours de la période considérée, le personnel de la bibliothèque a répondu à quelque 445 demandes de référence émanant de 52 pays. Depuis la levée des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, le nombre de visiteurs se présentant à la Bibliothèque de droit de la CNUDCI a continué d'augmenter. En plus d'accueillir des

³⁶ Cette publication est décrite plus en détail dans la note du Secrétariat sur les activités de coordination (A/CN.9/1143, par. 22).

³⁷ <https://uncitral.un.org/fr/onlinecourses>, et section II.D ci-dessus (Programme d'apprentissage en ligne).

³⁸ On trouvera une description générale de la bibliothèque et de ses fonctions dans la note du Secrétariat sur la coopération et l'assistance techniques (A/CN.9/980/Rev.1, par. 55 à 60).

personnes participant aux réunions, des membres du personnel et des stagiaires, la bibliothèque a reçu la visite de 83 visiteurs, dont des chercheurs provenant de 19 pays.

68. La bibliothèque continue à gérer son catalogue exploitable en ligne à usage général (OPAC) conjointement avec les autres bibliothèques des Nations Unies à Vienne.

69. La « Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI » ([A/CN.9/1135](#)) est à la disposition de la Commission, et les mises à jour mensuelles à compter de la date de la bibliographie annuelle la plus récente, ainsi qu'une bibliographie consolidée, sont consultables sur le site Web de la CNUDCI. À la date de soumission de la présente note, la bibliographie consolidée contenait 12 109 entrées, reproduites en anglais et dans les versions originales.

70. En 2022, des dons de livres ont été reçus de Beck, Bruylant/Larcier, Edward Elgar, LexisNexis UK, Oxford University Press, Routledge, Thomson Reuters, West Academic et Wolters Kluwer.

VI. Activités à venir

71. Les activités suivantes, auxquelles prend part le secrétariat de la CNUDCI à Vienne et à Incheon, sont prévues pour la période à compter du 1^{er} avril 2023 :

a) Cérémonie d'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires, Beijing (date à préciser) ;

b) Conférence de la CNUDCI et de l'International Insolvency Institute consacrée au cinquième anniversaire de la Loi type de la CNUDCI sur la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité (LTJI), New York (21 avril 2023) ;

c) Atelier international sur le renforcement des capacités nationales nécessaires pour améliorer la résilience des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) et construire en mieux pour l'avenir afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays en développement participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route », Addis-Abeba (10-12 mai 2023) ;

d) Conférence internationale sur l'économie numérique, coorganisée par la CNUDCI, le Ministère chinois du commerce et l'Université de Wuhan, Wuhan (11 et 12 mai 2023) ;

e) Journées de l'arbitrage de Vienne (12 et 13 mai 2023) ;

f) Forum « Le printemps juridique de Tachkent » (17 et 18 mai 2023) ;

g) Semaine du MERCOSUR pour la médiation et l'arbitrage : webinaire à l'intention des praticiens du droit du MERCOSUR, accueilli par le Secrétariat du Tribunal permanent du MERCOSUR, Asunción (23 mai 2023) ;

h) Manifestation sur la passation des marchés publics pour l'Ouzbékistan, Londres (13 et 14 juin 2023) ;

i) Conférence de l'OHADA sur l'insolvabilité, Bordeaux (France) (22 et 23 juin 2023) ;

j) Académie de la CNUDCI, pendant la Semaine de la Convention de Singapour (28 août-1^{er} septembre 2023) ;

k) Troisième Forum juridique et commercial d'Incheon, Incheon (République de Corée) (septembre 2023) ;

l) Manifestation sur le droit du commerce numérique à la Singapore Management University (septembre 2023) ;

- m) Table ronde judiciaire sur l'insolvabilité INSOL International-CNUDCI-Groupe de la Banque mondiale, Tokyo (septembre 2023) ;
- n) Deuxième séminaire de la CNUDCI en Asie du Sud, Delhi (Inde) (14-16 septembre 2023) ;
- o) Journées de la CNUDCI dans la région Asie-Pacifique, Journées de la CNUDCI dans la région Amérique latine et Caraïbes, Journées de la CNUDCI en Afrique et Journées de la CNUDCI dans le monde arabe (troisième trimestre de 2023) ;
- p) Conférence intitulée « EU International Insolvency Law and Third Countries: Which Way(s) Forward? » (Le droit international de l'insolvabilité de l'UE et les pays tiers : quelles sont les voies à suivre ?), Kiel (Allemagne) (26-28 octobre 2023) ;
- q) Douzième Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, Séoul (1^{er} novembre 2023) ;
- r) Formation judiciaire conjointe CNUDCI-Banque mondiale (1^{er} et 2 novembre 2023) ;
- s) Session extraordinaire de la CNUDCI sur les modes alternatifs de règlement des litiges, Séoul (2 novembre 2023) ;
- t) Cinquième Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI, Hong Kong (Chine) (6 et 7 novembre 2023) ; Semaine du commerce électronique de la CNUCED, « Façonner l'avenir de l'économie numérique », Genève (4-8 décembre 2023) ;
- u) International Bar Association, Conférence internationale sur la localisation et le recouvrement d'actifs, Vienne (7-9 décembre 2023) ;
- v) Forum de Tokyo sur le règlement des différends, coorganisé par la CNUDCI, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements et le Ministère japonais de la justice (décembre 2023).

VII. Ressources et financement

A. Généralités

72. Toutes les activités de sensibilisation et d'appui à l'adoption, à l'utilisation et à l'interprétation uniformes des textes de la CNUDCI nécessitent beaucoup de moyens. Or, la demande qu'elles suscitent, y compris la demande croissante d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, excède les ressources financières et humaines allouées au budget ordinaire de l'Organisation.

73. Certaines activités, telles que celles entreprises par le Secrétariat pour administrer le Registre sur la transparence (section B ci-dessous), sont financées exclusivement par des contributions volontaires, conformément aux instructions de l'Assemblée générale.

74. Les efforts du Secrétariat visant à développer la présence en ligne de la CNUDCI décrits dans la présente note ont également occasionné des coûts supplémentaires, tandis que la nécessité de mettre à niveau les outils existants devient plus pressante, comme le montre le passage consacré aux mises à niveau techniques destinées à rajeunir la base de données du CLOUT³⁹.

75. Tout en s'efforçant de maximiser l'efficacité de ses activités de sensibilisation, d'assistance technique et de renforcement des capacités, le Secrétariat tâche en permanence de trouver des fonds extrabudgétaires et d'obtenir des ressources

³⁹ En ce qui concerne le rajeunissement du système CLOUT, voir la section III.A ci-dessus.

financières et en nature supplémentaires pour pouvoir les mener⁴⁰. Malgré ces efforts, le solde du fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI reste insuffisant pour satisfaire la demande prévue pour toutes ces activités ; et ce, d'autant plus que les restrictions de voyage imposées par la COVID-19 ont été assouplies et que les activités et les invitations ont repris en présentiel.

76. La Commission voudra donc peut-être renouveler l'appel qu'elle lance régulièrement en faveur du versement de financements extrabudgétaires⁴¹, notamment de contributions pluriannuelles et à des fins spéciales qui permettraient une planification stratégique efficace et grâce auxquelles le secrétariat de la CNUDCI serait mieux à même de satisfaire la demande croissante d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière d'utilisation des textes de la CNUDCI, en particulier la demande émanant des pays en développement et des pays en transition économique.

B. Fonctionnement du Registre sur la transparence

77. Comme indiqué aux paragraphes 18 à 27 de la section IV du document [A/CN.9/1136](#), l'Assemblée générale a confié au Secrétaire général, par l'entremise du secrétariat de la Commission, le soin d'administrer le registre des informations publiées, conformément à l'article 8 du Règlement sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, sous réserve des contributions volontaires disponibles. Le mandat actuel du Secrétariat à cet égard court jusqu'à la fin de l'année 2023.

78. Les contributions volontaires versées depuis la création du Registre sur la transparence, respectivement par la Commission européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, seront épuisées à la fin de février 2024⁴². Le Secrétariat recherche activement de nouvelles contributions pour poursuivre le projet au-delà de cette date. Un appel spécial de la Commission pourrait grandement lui simplifier la tâche.

C. Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI

79. Le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI sert à financer la participation des membres du personnel de la CNUDCI ou d'autres experts aux séminaires et autres manifestations qui portent sur les besoins de réforme du droit commercial ainsi que sur l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI. Son objectif est de soutenir les membres de la communauté juridique des pays en développement, notamment au moyen de missions d'enquête visant à réaliser des évaluations dans une optique de réforme du droit commercial.

80. En 2022, le montant total des dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI s'est élevé à 498 313 dollars des États-Unis, dont 25 660 dollars pour les voyages du personnel dans le cadre du projet mentionné au

⁴⁰ Pour un examen de ces besoins de financement, et des moyens mis en œuvre pour y répondre, voir le document intitulé « Coopération et assistance techniques » ([A/CN.9/980/Rev.1](#), par. 74 à 87).

Parmi les exemples de contributions en nature, on peut citer la prise en charge des frais de voyage et de subsistance par les institutions hôtes, les États Membres et d'autres entités, ce qui permet au Secrétariat de participer en présentiel à certains événements, ainsi que la mise à disposition par les États Membres d'administrateurs auxiliaires pour aider le personnel du Secrétariat, ces derniers élargissant au passage leurs propres connaissances du droit commercial international.

⁴¹ Voir, par exemple, [A/74/17](#), *supra*, par. 260.

⁴² Le Fonds de l'OPEP pour le développement international a commencé à verser des contributions pour le Registre de transparence en 2016 et a arrêté en 2021. Le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement en verse depuis 2021. L'Union européenne (actuellement principal donateur de ce projet) fournit des fonds sans discontinuer depuis 2016, mais ces derniers devraient être épuisés d'ici à la fin de février 2024.

paragraphe 81 a) ci-dessous, et 7 288 dollars pour d'autres voyages du personnel dans le cadre d'activités non législatives.

81. Au cours de la période considérée, les fonds supplémentaires suivants ont été reçus et affectés aux activités ci-après :

a) 377 537 dollars des États-Unis du Gouvernement japonais au titre d'un mémorandum d'accord conclu le 22 décembre 2021, pour soutenir l'inventaire des évolutions en matière de règlement des différends dans l'économie numérique (projet de bilan relatif au règlement des litiges dans l'économie numérique) ;

b) 172 000 dollars des États-Unis du Gouvernement chinois, pour la mise en œuvre des activités prévues par le mémorandum d'accord mentionné aux paragraphes 8 à 12 de la section I.A.1 du document [A/CN.9/1138](#) ;

c) 100 000 dollars des États-Unis du Gouvernement saoudien, pour la mise en œuvre des activités prévues par le mémorandum d'accord mentionné aux paragraphes 16 et 17 de la section I.A.1 du document [A/CN.9/1138](#) ; et

d) 49 795 dollars des États-Unis versés dans le cadre d'un accord de subvention conclu en novembre 2021 avec le Gouvernement français pour soutenir la recherche sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), ainsi que l'interprétation et les déplacements dans le cadre des activités menées dans ce domaine.

D. Fonds d'affectation spéciale pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI⁴³

82. Un fonds général d'affectation spéciale, créé pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI, est ouvert aux contributions volontaires des États, des organisations intergouvernementales, des organisations d'intégration économique régionale, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux personnes physiques et morales.

83. Au cours de la période considérée, une contribution unique de 2 051 dollars des États-Unis a été reçue pour ce fonds d'affectation spéciale, de la part du Gouvernement autrichien. Un montant de 1 354 dollars des États-Unis a été utilisé pour faciliter la participation d'une personne représentant l'Arménie à la cinquante-cinquième session de la CNUDCI, à New York.

84. L'Union européenne et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) ont apporté, avant la période considérée, un soutien financier spécifiquement destiné à la participation de représentants de pays en développement au Groupe de travail III de la CNUDCI sur la réforme du RDIE. La contribution de l'Union européenne couvre la période 2020-2024. Celle de la DDC couvre la période allant de juin 2021 à décembre 2023.

85. Au cours de la période considérée, le solde des contributions de l'Union européenne et de la DDC qui n'avaient pas pu être utilisées lors de la période précédente du fait de la pandémie de COVID-19 a servi à financer la participation de membres des délégations de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Arménie, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de l'Équateur, du Gabon, d'Haïti, de l'Iran (République islamique d'), de la Jamaïque, du Lesotho, de Maurice, de l'Ouganda, du Pakistan, du Panama, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone, du Tchad, de la Tunisie et du Zimbabwe aux sessions du Groupe de travail III⁴⁴. Le

⁴³ Pour une description plus complète et un historique de ce fonds, voir [A/CN.9/1033](#), par. 43 et 44.

⁴⁴ Le secrétariat de la CNUDCI prend en charge une partie des dépenses, sous forme d'indemnités journalières ou de billets d'avion.

montant total dépensé pendant la période considérée était de 63 900 dollars des États-Unis.

VIII. Programme de stages de la CNUDCI

86. Le programme de stages vise à donner à des étudiants en droit l'occasion de se familiariser avec les travaux de la CNUDCI et d'améliorer leurs connaissances dans des domaines spécifiques du droit commercial international. Les stages ne sont pas rémunérés ; les frais de voyage, de logement et autres sont à la charge des stagiaires. Ceux-ci se voient assigner différentes tâches, à savoir : recherche juridique, collecte et classement d'informations et de documents, notamment concernant les pages d'état des textes de la CNUDCI sur le site Web de la Commission, aide au secrétariat dans la préparation d'études comparatives et de documents d'information, de résumés pour le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et de documents servant aux activités de coopération et d'assistance techniques.

87. Les stagiaires sont sélectionnés par le secrétariat de la CNUDCI parmi les candidats au poste correspondant sur le portail « Carrières » des Nations Unies (careers.un.org). Cela attire de nombreux candidats éligibles et qualifiés, provenant notamment de pays, de régions et de groupes linguistiques sous-représentés.

88. En choisissant des stagiaires, le secrétariat garde constamment à l'esprit les besoins de la CNUDCI et de son secrétariat, en particulier la nécessité de tenir le site Web de la Commission dans les six langues officielles de l'ONU. Il s'efforce d'équilibrer la représentation géographique et la représentation des genres, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement.

89. L'expérience du secrétariat de la CNUDCI en ce qui concerne le programme de stages a été très positive et les stagiaires ont souligné l'utilité de leur expérience dans les retours qu'ils ont transmis.

90. Au cours du présent cycle d'établissement des rapports, 31 personnes (16 femmes et 15 hommes) originaires de 21 pays ont effectué un stage auprès du secrétariat de la CNUDCI à Vienne (13 en présentiel et 18 à distance). Comme indiqué dans le document [A/CN.9/1137](#), au total, 21 personnes originaires de 12 pays (15 femmes et 6 hommes) ont effectué des stages au Centre régional pendant la même période (7 en présentiel et 14 à distance)⁴⁵.

91. Alors que le profil démographique des stagiaires fait encore ressortir une légère sous-représentation des candidats originaires des États d'Afrique et d'Amérique latine, et de candidats maîtrisant l'arabe, les stages à distance ont amélioré la diversité géographique et permis à des stagiaires originaires de régions traditionnellement sous-représentées d'être intégrés au programme.

92. La Commission voudra peut-être réitérer les appels lancés par le passé pour que les États et les organisations dotées du statut d'observateur contribuent à faire connaître le programme de stages de la CNUDCI, et pour qu'ils envisagent d'accorder des bourses afin d'aider les personnes les plus qualifiées, en particulier celles provenant de régions sous-représentées, à effectuer un stage à la CNUDCI⁴⁶.

⁴⁵ Voir la note du Secrétariat sur la présence régionale de la CNUDCI ([A/CN.9/1137](#), par. 14).

⁴⁶ Comme la Commission l'a fait l'an dernier dans son rapport à l'Assemblée générale ([A/77/17](#), section XV, sous-section E.2, par. 278).